



1004720102

DATE DEPOT : 2010-06-04
NUMERO DE DEPOT : 47201
N° GESTION : 2009B11199
N° SIREN : 512984675
DENOMINATION : EXANS
ADRESSE : 95 rue la Boétie 75008 PARIS FRANCE
DATE D'ACTE : 2010/05/15
TYPE D'ACTE : CERTIFICAT
NATURE D'ACTE :



09B1199

AGENCE DE VINCENNES CENTRE 542

**CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS SAS
"AUGMENTATION DU CAPITAL"**

Je soussigné Thierry Reymann agissant en qualité de Directeur de Groupe d'Agences du CREDIT LYONNAIS certifie :

avoir reçu une somme totale en espèces de euros 70.000.00 au titre de la libération de la totalité de la valeur nominale et de la prime d'émission (ou : de la libération du de la valeur nominale et de la totalité de la prime d'émission) des actions souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital de euros 70.000.00 décidée le 30 Avril 2010 par l'assemblée générale extraordinaire de la société EXANS,

que cette somme a été déposée au compte spécial N°431319G ouvert au Centre Entreprises du Crédit Lyonnais de Vincennes sous l'intitulé EXANS AUGMENTATION DE CAPITAL pour recevoir les fonds provenant de la libération des actions souscrites dans le cadre de cette augmentation de capital ci-dessus.

Ce certificat est délivré en application de l'article L 225-146 du code de commerce

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Vincennes, le 15 Mai 2010.

LCL
Agence de VINCENNES CENTRE
31 Avenue du Château
94300 VINCENNES

09B1199



**CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION**

Je soussigné(e) **Thierry Reymann**

agissant en qualité de **Directeur de Groupe d'Ahences**

de **LCL Le Crédit Lyonnais** au capital de **1.847.860.375 euros** dont le **Siège Social** est à **LYON**, certifie par la présente que nous avons reçu la somme de **66 500,00 euros** en **CHEQUES** de **M. Minoo IRANI** pour être portée au compte spécial intitulé :

« **Société SA S EXANS Augmentation du capital en formation (Article 22 du décret du 23 mars 1967)**
souscription du capital »

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire conformément à l'article L 225-5 du code de commerce (SA , SAS, SCA) et à l'article L 223-7 du code de commerce (SARL, EURL).

Le retrait ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A, **VINCENNES**, le **15 mai 2010**

(*) rayer les mentions inutiles

[Handwritten signature]
LCL
Agence de Vincennes Centre
130 Avenue du Château
93000 VINCENNES



**CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION**

Je soussigné(e) Thierry Reymann

agissant en qualité de Directeur De Groupe d'Agences

de LCL Le Crédit Lyonnais au capital de 1.847.860.375 euros dont le Siège Social est à LYON, certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 3 500,00 euros en CHEQUES de M. Guillaume IRANI pour être portée au compte spécial intitulé :

« Société SA S EXANS Augmentation du capital en formation (Article 22 du décret du 23 mars 1967)
souscription du capital »

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire conformément à l'article L 225-5 du code de commerce (SA , SAS, SCA) et à l'article L 223-7 du code de commerce (SARL, EURL).

Le retrait ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A, VINCENNES, le 15 mai 2010

(*) rayer les mentions inutiles

LCL
Agence de VINCENNES CENTRE
31 Avenue du Château
93300 VINCENNES